



Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand) Band 16 /3 (1989)

DOI: 10.11588/fr.1989.3.53638

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nichtkommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.





Zur Forschungsgeschichte und Methodendiskussion

PASCAL EVEN

DEUX SIÈCLES DE RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Les papiers des représentations diplomatiques et consulaires françaises en Allemagne conservés au Centre des Archives Diplomatiques de Nantes

Dans un précédent numéro, les lecteurs de la Revue ont été informés de l'ouverture du Centre des Archives diplomatiques de Nantes 1 où sont notamment conservées les archives rapatriées des postes diplomatiques et consulaires français à l'étranger. Le présent article est plus particulièrement consacré aux fonds rapatriés des ambassades, légations et consulats français en Allemagne, désormais accessibles aux chercheurs.

Il faut en effet à toute entreprise des limites; le lecteur ne trouvera donc pas, dans les pages qui suivent, le recensement exhaustif de tous les dossiers relatifs aux relations franco-allemandes et à l'histoire de l'Allemagne conservés dans les quatorze kilomètres linéaires du dépôt de Nantes. Toutes les archives rapatriées des postes diplomatiques et consulaires, celles des protectorats et mandats mais aussi les séries culturelles, administratives et techniques conservées à Nantes contiennent en effet en nombre plus ou moins important selon les pays, des dossiers sur les relations entre les deux pays ou sur la politique extérieure allemande. C'est le cas des grandes ambassades françaises à Rome, Londres ou Madrid par exemple où une attention toujours soutenue était accordée par les diplomates français aux activités de leurs collègues allemands, mais aussi des consulats, songeons par exemple aux papiers rapatriés de Bâle ou de Tanger.

Le présent travail ne recense donc que les fonds rapatriés des postes diplomatiques et consulaires français dans les Etats allemands ou dans les territoires anciennement allemands.

Ces papiers présentent des caractéristiques communes, dues en grande partie aux aléas de l'histoire et des relations franco-allemandes.

Ces archives couvrent essentiellement les XIXe et XXe siècles; très peu de documents remontent à l'Ancien Régime et lorsque des dossiers ont été conservés, comme c'est le cas pour Munich ou pour Hambourg, il s'agit toujours de pièces isolées. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait; d'une part la Révolution puis les guerres de l'Empire qui entraînèrent la disparition de nombreux papiers diplomatiques, l'habitude, pour les diplomates de l'Ancien Régime, d'emporter les papiers de leur gestion lorsqu'ils quittaient un poste, l'absence de règles contraignantes en matière de conservation des archives des postes diplomatiques et consulaires et enfin les méthodes de classement des archivistes du Quai d'Orsay qui, pendant longtemps, intégrèrent les papiers des postes, tout au moins la correspondance politique, dans

¹ Voir Pascal Even, Le Centre des Archives Diplomatiques de Nantes, dans: FRANCIA 15 (1987), p. 773-775.

les séries de l'Administration centrale. Pour les XVII^e et XVIII^e siècles, les lecteurs devront donc se reporter à la grande série de la correspondance politique, conservée à Paris.

La situation change avec la Révolution et plusieurs fonds conservent la correspondance de cette époque même si la débacle des armées impériales à partir de 1813 entraîna comme nous l'avons dit, d'importantes destructions.

Les archives rapatriées des postes allemands commencent donc véritablement avec la Restauration. Par ailleurs, le conflit franco-allemand de 1870 provoqua, immédiatement ou non, d'importants rapatriements en fossilisant en quelque sorte les papiers des légations et des consulats de France auprès des anciens Etats allemands. Lors de la déclaration de guerre, seuls quelques dossiers, les plus récents ou les plus sensibles, furent rapatriés en France. Des destructions furent évidemment effectuées à la hâte dans la plupart des postes mais d'une manière générale, les fonds furent protégés.

Ces archives, confiées généralement aux représentants de la Grande-Bretagne, devinrent une fois récupérées, des fonds clos en raison de la disparition de la plupart des anciennes légations à l'exception de celle de Munich, et des transformations de la vie politique allemande, liées à la constitution de l'Empire allemand. Les consulats qui avaient succédé aux légations supprimées n'avaient souvent que faire des dossiers anciens qui les encombraient et qui ne présentaient plus guère d'utilité; aussi les rapatriements des papiers antérieurs à 1870 s'amplifièrent jusqu'à la fin du siècle.

Inversement, les dossiers des consulats postérieurs à 1870 présentent de très importantes lacunes dues aux destructions de sécurité effectuées à la veille des deux conflits mondiaux de 1914 et 1939; des pertes souvent irréparables doivent donc être déplorées pour bien des fonds.

Les aléas de l'histoire, les destructions évoquées ci-dessus expliquent l'absence d'homogénéité des fonds conservés; peut-on mettre sur le même plan les papiers rapatriés de Berlin, de Hambourg ou de Munich qui représentent pour chacun de ces postes plusieurs centaines de liasses avec les quelques cartons conservés comme par accident pour Lubeck ou Brunswick. Les archives de certains postes ont parfois été entièrement perdues; il ne subsiste rien des papiers des consulats de France à Dusseldorf, Nuremberg ou Leipzig. Le bilan apparaît donc contrasté et les archives des postes allemands présentent toutes des lacunes à une exception prés, mais une exception de taille, Berlin. Les archives de l'ambassade de France, de la fin du XVIII^e siècle à 1939, ont été étonnemment bien conservées puisque ces papiers, entreposés en 1939 dans les caves de l'immeuble diplomatique, demeurèrent à Berlin durant toute la durée de la guerre et échappèrent en grande partie aux bombardements qui anéantirent la capitale du III^e Reich. En 1945, on eut la surprise de retrouver dans les caves de l'ambassade détruite par le feu, les cartons et registres qui constituent de nos jours l'un des plus importants fonds conservés à Nantes.

Une autre cause de cette absence d'homogénéité tient à la nature des documents conservés. Si, d'une manière générale, les volumes de correspondance politique et commerciale ont été épargnés, il n'en est pas de même des dossiers économiques, culturels ou des dossiers de chancellerie si utiles parfois pour les chercheurs en raison de la diversité des informations qu'ils contiennent.

Toutes ces archives demeurent à l'heure actuelle encore inexploitées. Entreposés dans les dépôts des archives diplomatiques au gré des rapatriements successifs, ignorés des chercheurs qui n'en soupçonnaient pas le plus souvent l'existence, difficiles d'accès en raison de l'absence d'instruments de recherche ou du caractère extrêment sommaire de ces derniers lorsqu'ils avaient été dressés, ces fonds n'ont jamais été étudiés scientifiquement et seules quelques recherches ponctuelles ont été effectuées dans les dossiers de l'ambassade de France à Berlin au cours des années qui précédèrent l'ouverture au public du Centre de Nantes.

Ces papiers sont désormais consultables. Il s'en faut de beaucoup que chacun de ces fonds ait fait l'objet d'un reclassement scientifique ou que des instruments de recherche définitifs aient été dressés. Il n'était guère possible, on le comprendra aisément, de classer une telle masse de documents en l'espace de quelques mois seulement, dans un dépôt en complète organisation. Il n'en demeure pas moins qu'à l'occasion du recolement des collections du Centre de Nantes, tous ces dossiers ont été recensés dans une première étape et les fonds, éparpillés souvent sur les rayonnages au gré des rapatriements successifs ou des déménagements, reconstitués.

Cette tâche aussi ingrate qu'exaltante, s'est traduite par de nombreuses découvertes mais aussi parfois par des déceptions. Tel fonds, d'après un bordereau de versement ancien devait contenir des papiers du XVIII^e siècle; après examen, il apparut que ces documents existaient bien mais qu'ils relevaient d'un poste de l'Italie du sud. Inversement, des dossiers dont on ne soupçonnait pas même l'existence ont été retrouvés. Des découvertes restent encore possibles, aussi bien dans les greniers des consulats que dans les quatorze kilomètres linéaires de Nantes.

Tous ces dossiers et volumes, conservés dans des cartons éclatés ou des liasses confectionnées au XIX^e siècle, souvent couverts d'une couche de suie peu ragoutante, ont été entièrement reconditionnés. Le pittoresque y a perdu certes mais les recherches s'en trouvent facilitées. De la même façon, toutes les reliures des volumes de correspondance politique ont été nettoyées et cirées, voire restaurées comme celles du fonds de Hesse-Cassel et ce ne fut pas la moindre satisfaction pour les agents des archives que de replacer sur les tablettes, nettoyés et ayant retrouvé l'éclat de leur dorure, des volumes retirés peu de temps auparavant couverts d'une telle couche de suie et de poussière, qu'il était parfois impossible de discerner la couleur des reliures.

Enfin des instruments de recherche ont été systématiquement dressés afin de permettre la communication de ces papiers aux chercheurs, états de versements pour les séries de cartons et répertoires numériques pour les séries de volumes reliés. Certains de ces inventaires sont provisoires; ils seront remplacés par des instruments de recherche scientifiques en liaison avec les progrès des travaux de reclassement entrepris à Nantes. Déjà les dossiers de la légation de France à Darmstadt sont en cours de traitement; ceux de l'ambassade de France à Berlin devront suivre.

Quel intérêt enfin présentent ces papiers pour les chercheurs et les historiens?

Les dossiers des services du Haut Commissariat puis de la mission diplomatique française en Sarre constituent un cas particulier. En dépit de leur volume, songeons en particulier aux si importants dossiers du service juridique, ils portent sur une courte période et n'ont pas d'équivalent dans les séries de l'administration centrale. Papiers d'organismes de gestion, ils s'assimilent aux papiers de l'occupation française en Allemagne et en Autriche, conservés à Colmar².

Les papiers des postes diplomatiques et consulaires sont d'une toute autre nature. Certes, les collections des dépêches politiques font double emploi avec celles conservées dans les séries de l'Administration centrale. Encore convient-il de préciser que de nombreux fonds possèdent les minutes de ces dépêches, minutes qui portent souvent le témoignage des repentirs successifs des rédacteurs de ces pièces.

Les séries de l'Administration centrale contiennent parfois des lacunes surtout pour la période de l'entre deux guerres en raison des destructions massives de 1940 et des soustractions effectuées durant les sombres années de la dernière guerre dans les dossiers relatifs à l'Allemagne notamment. En dépit de la campagne de reconstitution engagée aprés la seconde guerre mondiale, bien des lacunes subsistent. Certaines d'entre elles peuvent être comblées par le recours aux papiers rapatriés des postes diplomatiques et consulaires.

Par ailleurs, les archives des postes contiennent souvent la documentation de base à partir de laquelle étaient rédigées les dépêches adressées à Paris: correspondance avec les autorités locales, avec les particuliers, dossiers de presse, documentation imprimée... Or ces documents,

² Voir Marie Hamon, Les Archives de l'Occupation Française en Allemagne et en Autriche à Colmar, dans ce même n° de FRANCIA.

pour une trés large part, n'étaient pas envoyés à Paris et ne peuvent figurer dans les papiers de l'Administration centrale. A ce titre, les dossiers économiques et financiers, les dossiers culturels présentent un trés grand intérêt parce que le plus souvent uniques. Songeons par exemple à la richesse de la documentation économique conservée dans les dossiers du consulat de France à Hambourg, sans équivalent dans les séries de Paris.

La correspondance avec les consulats et les agences consulaires contient pour sa part des informations insoupçonnées et de grande valeur pour les historiens. Que dire enfin des dossiers de chancellerie qui, lorsqu'ils ont été conservés et c'est le cas pour la plupart des légations de France en Allemagne dans la première partie du XIX^e siècle, permettent seuls de reconstituer les activités des colonies françaises établies dans les Etats allemands, avec la diversité qui caractérise l'existence de tout groupement humain.

Les informations contenues dans ces dossiers qui déconcertent parfois l'archiviste par leur richesse feront le bonheur des historiens qui découvriront dans tel ou tel dossier nominatif à priori jugé secondaire aussi bien les conditions d'existence des émigrés français établis en Allemagne sous la Révolution et l'Empire, que le détail des échanges économiques, commerciaux ou culturels.

Il n'est en fait aucun sujet de recherche dans des domaines aussi variés que l'histoire politique, économique, culturelle, militaire ou religieuse qui ne puisse être traité à partir des informations dont fourmillent ces centaines de liasses et de volumes, rapatriés des postes diplomatiques et consulaires français en Allemagne, accessibles désormais aux historiens.

Ambassade de France à Berlin

Les archives rapatriées de l'ambassade de France à Berlin sont actuellement réparties en quatre séries complémentaires. Les bouleversements de la guerre – ces documents, demeurés sur place pendant le second conflit mondial, ont été retrouvés dans les ruines de l'ambassade en 1945 – et les conditions de leur rapatriement par étapes expliquent cette répartition artificielle en quatre séries.

La première, la plus prestigieuse et la plus ancienne, est constituée des volumes de la correspondance politique et commerciale échangée entre la légation puis l'ambassade et le Département depuis la fin du XVIII^e siècle, 1782 plus précisément, jusqu'à la veille de la première guerre mondiale. Il convient de signaler que dans le volume 404, ont été reliées des pièces diverses, la correspondance avec la chancellerie prussienne de 1814 à 1816 ainsi que la correspondance adressée par l'ambassade au consulat de France à Konisberg au cours du premier semestre de l'année 1815.

Cette série entièrement reliée, a fait l'objet d'un repertoire numérique dressé en 1987 par Mme Luel-Thoby, documentaliste.

La série B contient pour sa part les dossiers de l'ambassade, classés en cartons selon un ordre thématique. Elle représente 676 cartons qui couvrent la seconde moitié du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle. Notons également la présence dans ces cartons de la correspondance chronologique du poste, dépêches et télégrammes de l'entre deux guerres, particulièrement utiles pour reconstituer les activités de l'ambassade à cette période cruciale.

Ce fonds très important est accessible au public. Un état de versement, dressé en 1961, permet aux lecteurs de s'orienter dans ces papiers. Cet instrument de recherche est cependant d'une fiabilité relative.

Le fonds inventorié des cartons présente d'importantes lacunes qui peuvent en grande partie être comblées par la troisième série, constituée d'environ 750 cartons longtemps classés abusivement sous l'appellation, »Papiers du conseiller politique de Baden-Baden«. Ces cartons contiennent en fait les dossiers de l'ambassade depuis la Restauration jusqu'en 1939. Le lecteur y trouvera notamment les dossiers de chancellerie, les minutes de la correspondance politique et commerciale du poste ainsi que les dépêches de l'année 1914 non reliées.

Cette série contient également de nombreux dossiers d'affaires de chancellerie depuis 1816, mais aussi pour la période de l'entre deux guerres, les dossiers du secrétariat particulier de l'ambassadeur François-Poncet avec notamment la correspondance très variée échangée avec les particuliers. Ces derniers dossiers contiennent ainsi de nombreuses indications sur les manifestations protocolaires auxquelles pouvait être convié le représentant de la France. Une série de classeurs contient pour sa part la comptabilité du poste dans les années précédant le second conflit mondial. Ces documents comptables sont évidemment d'un intérêt bien contrasté; ils ont échappé à la destruction réglementaire des pièces comptables en raison de la rupture des relations franco-allemandes en 1939 et ils ont été conservés en raison de l'ensemble documentaire qu'ils constituent qui permet de reconstituer les dépenses d'une grande ambassade à cette période.

Cette série est conservée dans le plus grand désordre même si les dossiers eux-mêmes n'ont pas été bouleversés. Les cartons et volumes qui la constituent ont été recensés et inventoriés sommairement au cours de l'automne 1988. Ils peuvent dans ces conditions être communiqués aux chercheurs.

La dernière série est constituée de pièces le plus souvent isolées qui devraient normalement figurer dans les dossiers des séries B et C. Ces pièces ont été endommagées lors des bombardements de Berlin et de l'effondrement de l'immeuble diplomatique. Il apparaît en effet que certains cartons furent alors déchiquettés et que leur contenu fut éparpillé. Ces pièces représentent 67 cartons. Il est prévu de les restaurer et de les replacer dans les dossiers auxquels ils se rapportent.

La description du fonds montre à l'évidence le désordre des papiers de Berlin, éclatés en quatre séries.

Le classement du fonds Berlin a déjà été engagé avec l'établissement d'un répertoire numérique des volumes reliés et d'un état de versement des cartons jusque là non identifiés de la série C. Il est prévu de procéder au cours des années qui viennent, au regroupement des dossiers des séries B et C et des pièces de la série D de manière à reconstituer un fonds cohérent. Cette tâche, en raison de la masse des documents à traiter et du désordre actuel des liasses ne pourra qu'avancer lentement.

Il convient de signaler enfin qu'à la suite de la série B avaient été matériellement rangés différents dossiers, volumes de correspondance et registres anciens provenant des consulats de France en Allemagne. Ces papiers avaient été, dans des circonstances variées, (fermeture des postes, rapatriements de sécurité) adressés à Berlin où ils demeurèrent dans les archives de l'ambassade. Ils ont été réintégrés dans les fonds consulaires correspondants s'ils existaient ou constitués en fonds indépendants.

Institut Français de Berlin

Parmi les archives rapatriées de Berlin, ont été retrouvés les dossiers de l'Institut français de Berlin déposés dans les papiers de l'ambassade en 1939. Ces archives portent sur les années 1935–1939 et contiennent notamment la correspondance échangée avec de nombreuses personnalités littéraires et artistiques de l'époque. Une cinquantaine de volumes ont été conservés dont l'inventaire constituera l'une des priorités des années à venir.

Société Philanthropique Française de Berlin

Rapatriés également avec les archives de l'ambassade, les papiers de la Société philanthropique française de Berlin, non inventoriés, représentent une vingtaine de volumes. A côté des registres de comptes, figurent les collections de bulletins édités par la société à l'intention de la colonie française de 1933 à 1937. Les registres des procès-verbaux des assemblées remontent pour leur part à 1907.

Agence Consulaire puis Consulat de France à Brême

Les archives de l'agence consulaire puis du consulat de France à Brême ont été rapatriées en plusieurs étapes. Ces papiers furent déposés de façon curieuse en 1870 à la bibliothèque de la ville de Brême et les trois caisses qui les contenaient furent une fois récupérées expédiées en France. Le consul Vessillier avait de son côté ramené en France dès juillet 1870 les documents les plus récents de sa gestion. Ce fonds a été complété par le versement en 1961 de quelques dossiers par le poste.

Ces papiers représentent actuellement dix cartons. Les six premiers contiennent les papiers du Commissariat des relations commerciales de la République française à Brême. Ils constituent de ce fait un fonds intéressant pour l'étude des relations commerciales avec le port de la Baltique sous le Consulat et l'Empire. Le lecteur y trouvera la correspondance échangée entre le poste et le général Mortier, commandant de l'armée de Hanovre ou le général Rivaux, commandant en chef à Verden, les membres du Sénat de Brême pour les ans XI et XII, ainsi que les ministres de France en Basse-Saxe et à Hambourg de 1802 à 1804. Le carton 2 contient la correspondance échangée avec Hambourg ainsi qu'un dossier relatif à l'emprunt contracté auprès de la ville de Brême en l'an XII. Signalons encore pour l'étude des relations commerciales, trois cartons, sous les numéros, 4, 5 et 6, relatifs aux certificats d'origine délivrés par le poste entre 1807 et 1809. Les documents relatifs à l'administration de la ville à l'époque durant laquelle elle fut incorporée à l'Empire français, de 1806 à 1813, et où elle était devenue le cheflieu du département des Bouches-du-Weser, manquent cependant.

Le fonds de Brême présente pour la période postérieure de très importantes lacunes; c'est ainsi que les papiers postérieurs à 1815 jusqu'à la veille de la première guerre mondiale font entièrement défaut. Il est vraisemblable que des destructions qui ont entraîné la disparition de l'ensemble des dossiers du poste ont été effectuées à la veille des deux guerres mondiales. Signalons cependant parmi les dossiers conservés pour l'entre deux guerres, les dépêches du poste adressées au Ministère de 1920 à 1934, des dossiers sur la marine allemande (1926–1933), les questions culturelles et l'enseignement entre 1920 et 1933 et une collection des circulaires adressées par l'ambassade de France à Berlin aux différents consulats de 1920 à 1935. Enfin le carton 7 contient la correspondance du poste avec l'ambassade de France à Berlin entre 1929 et 1931 ainsi que les revues de presse établies par le poste.

Le lecteur ne devra pas négliger pour le XIX^e siècle les papiers rapatriés de Hambourg qui contiennent évidemment de nombreux documents sur Brême, comme la correspondance adressée et reçue du poste ou celle échangée avec les autorités de la ville. Le fonds de Brême est accessible grâce à un état de versement dressé en mars 1988.

Consulat de France à Breslau

Quelques dossiers seulement ont été conservés pour les archives du consulat de France à Breslau, créé après la guerre de 1870 et supprimé en 1925. Ces dossiers, rapatriés en 1914, portent sur les deux années précédant le premier conflit mondial. A côté d'un dossier de questions politiques contenant de nombreux articles de presse, notamment sur le Cardinal Koff, archevêque de Breslau, les papiers du poste sont essentiellement constitués de dossiers de chancellerie et plus particulièrement sur les candidats à la Légion étrangère.

Légation de France à Brunswick

Les dossiers de la légation de France à Brunswick fermée en 1870, ne sont représentés que par quelques dossiers. Ces papiers ont été retrouvés dans les archives rapatriées de la légation de France à Hambourg qui en était devenue dépositaire. L'essentiel des archives du poste a donc été détruit, très vraisemblablement lors de la déclaration de guerre de 1870. Nous savons en

effet qu'en 1870, ces archives furent déposées auprès du ministre de Grande-Bretagne à Hambourg puis restituées en octobre 1871. Le Duché de Brunswick ayant été intégré à l'Empire allemand en 1870, la légation ne fut pas rétablie et les papiers demeurèrent dans les archives du consulat général de France à Hambourg dont ils suivirent le sort.

Les dossiers de Brunswick ne couvrent que la décennie antérieure à la guerre de 1870, à l'exception de quelques pièces qui remontent à 1832. Ils contiennent essentiellement la correspondance échangée entre le ministre de France qui résidait en fait à Hanovre et les autorités du duché et en particulier le Ministre d'Etat ainsi que la correspondance échangée entre la légation et le Ministère à Paris. Signalons cependant deux dossiers relatifs à la convention littéraire du 2 août 1862 ainsi qu'à l'affaire du sieur Littolff, éditeur de musique à Brunswick.

Légation de France à Carlsruhe

Les archives de la légation de France auprès du Grand-duc de Bade, à Carlsruhe, représentent 31 cartons et 50 volumes de correspondance reliée. Ce fonds remonte à 1793 et contient de nombreux volumes pour la période de la Révolution et de l'Empire avec notamment la correspondance échangée entre le poste et le baron d'Edelsheim. Les chercheurs y découvriront de précieuses informations sur la politique française dans le sud de l'Allemagne à cette époque. Après une interruption de quelques années à partir de 1813, la correspondance reprend en 1816 jusqu'à la guerre de 1870 et l'intégration du Grand-Duché à l'Empire allemand.

La série des cartons contient de nombreux dossiers de chancellerie et des dossiers nominatifs réservant des surprises aux historiens qui se pencheront sur eux en raison de leur diversité et des multiples aspects qu'ils abordent. Ces dossiers sont cependant mal classés.

Les cartons sont accessibles grâce à un état de versement dressé en 1932 et légèrement remanié lors du recolement du fonds en 1988. Les volumes de correspondance reliée qui contiennent les dépêches du poste et les lettres du Département depuis l'an VIII mais également la correspondance échangée entre la légation et le ministère badois des Affaires étrangères (numéros 47 et 48) pour les années 1811–1835 ont fait, pour leur part, l'objet d'un répertoire numérique dressé en 1987. Signalons enfin sous la cote 46, la correspondance adressée au bureau de la statistique extérieure du Ministère de 1811 à 1813. Le bureau n'a eu qu'une existence éphémère sous l'Empire et il est difficile de reconstituer ses activités, ce qui ne donne que plus de valeur au présent volume du fonds de Carlsruhe.

Légation de France à Cassel

Les archives rapatriées de la légation de France en Hesse électorale, à Cassel, ne sont plus représentées de nos jours que par dix volumes de correspondance échangée entre le ministère des Affaires étrangères et le poste entre 1822 et 1866 auxquels s'ajoutent quelques registres de chancellerie.

La correspondance politique et commerciale qui débute avec les instructions données en 1822 à M. de Cabre, ministre de France auprès de l'électeur, fut reliée en 1860 à l'initiative du poste et c'est à cette reliure que ces documents doivent d'avoir été conservés. En 1866 en effet, après l'incorporation de la Hesse électorale à la Prusse, les archives de la légation furent en effet partagées entre le consulat de Francfort qui récupéra la correspondance politique et l'ambassade de France à Berlin qui hérita des dossiers de la chancellerie. Dès 1866, sur les ordres du comte de Bondy, ministre de France à Cassel, les dossiers les plus anciens avaient déjá été détruits.

En 1891, le consulat de France à Francfort procédait au rapatriement des papiers dont il avait la garde tandis que les dossiers déposés à Berlin faisaient l'objet de tris draconiens qui ne

laissaient subsister que quelques registres de chancellerie, rapatriés avec les papiers de l'ambassade en 1945 et reintégrés au fonds Cassel en 1988. Les lacunes sont dans ces conditions très importantes.

Les papiers rapatriés de Cassel ont fait l'objet d'un répertoire numérique en 1988.

Consulat de France à Colberg

Pour le consulat de France à Colberg, à l'existence éphémère, n'ont été conservés que trois volumes, couvrant les années 1812-1813. A côté de la correspondance officielle du consulat, sont conservés un registre des actes de chancellerie et un dossier d'affaires particulières.

Consulat de France à Cologne

Les archives de Cologne antérieures à la première guerre mondiale ont été irrémédiablement détruites à une époque non précisée. Elles remontaient à 1867.

Les papiers conservés représentent six cartons et couvrent la période de l'entre deux guerres, de 1920 à 1939. Simple agence consulaire dépendant avant 1914 du consulat de France à Düsseldorf, Cologne devint après la première guerre mondiale une chancellerie détachée dépendant du consulat de France à Mayence et Cologne. Ce n'est qu'en 1925 que Cologne devint le siège d'un consulat.

Les archives de Cologne, rapatriées en 1939, sont très abimées et ont été brûlées en partie, sans doute au cours de l'incendie qui ravagea une partie du dépôt des affaires étrangères du Quai d'Orsay lors des combats de la libération de Paris. Noircis sur les bords, ces documents sont très friables et sont incommunicables au public. Ils devront être restaurés ou microfilmés après tri et élimination des documents reçus par le poste pour information qui figurent par ailleurs dans les papiers de l'ambassade de France à Berlin.

Outre des dossiers de chancellerie, les papiers de Cologne contiennent cependant des dossiers intéressants sur la presse, les questions commerciales, le fonctionnement de la commission interalliée de contrôle en Allemagne entre 1924 et 1931 et enfin sur l'exposition internationale de la presse de 1938. Ce fonds contient également des dossiers d'affaires confidentielles antérieurs à la seconde guerre mondiale, rapatriés alors en raison de leur caractère sensible.

Consulat de France à Dantzig

Des archives anciennes du consulat de France à Dantzig ne subsiste de nos jours qu'un seul volume portant sur les années 1865–1869 et rapatrié vraisemblablement lors du conflit de 1870. Les documents sont endommagés par des infiltrations d'eau.

Ce volume contient les minutes de la correspondance du poste avec le Département, correspondance politique et correspondance commerciale essentiellement. On y trouve également des dépêches adressées à la Direction des fonds et de la Comptabilité ainsi qu'à l'ambassadeur de France à Berlin, le comte Benedetti. La correspondance n'est véritablement suivie que pour les années 1866, 1867 et 1869. La disparition des papiers du poste postérieurs à 1870 et notamment des dossiers de l'entre deux guerres constitue une perte importante pour les chercheurs.

Légation de France à Darmstadt

Les archives de la légation de France en Hesse grand ducale, à Darmstadt, représentent 17 cartons ainsi que 18 volumes de correspondance reliée portant sur les années 1816-1870. Ces archives comptent peu de documents pour les années 1849-1852; en effet la légation fut

fermée après la révolution de 1848, la légation de France à Francfort assurant la gérance du poste jusqu'en 1852, date à laquelle il fut rétabli. Les papiers de Darmstadt, confiés en 1870 par le comte d'Astorg au chargé d'affaires de Grande Bretagne à Francfort, furent déposés en 1871 au consulat de France à Francfort où ils demeurèrent jusqu'en 1891, date à laquelle ils furent renvoyés en France.

Bien que le grand duché de Hesse Darmstadt eut conservé une souveraineté indépendante au sein de l'Empire allemand, Darmstadt ne redevint pas siège d'un consulat après le rétablissement des relations franco-allemandes, mais le consulat de France à Francfort porta, jusqu'en 1914, le titre de consulat de France à Francfort et Darmstadt.

Ces archives, en cours de complet reclassement, étaient très peu accessibles jusqu'à une date récente. En effet, à côté des minutes de la correspondance politique et commerciale, les dossiers thématiques et nominatifs de chancellerie étaient classés par rubriques alphabétiques qui ne facilitaient pas les recherches.

Légation de France à Dresde

Trente-deux cartons contiennent de nos jours les papiers de l'ancienne légation de France en Saxe, à Dresde. Ces archives, confiées en 1870 au chargé d'affaires de Grande-Bretagne, furent récupérées en 1873 et envoyées à l'ambassade de Berlin pour la plus grande part, les dossiers de contentieux et de chancellerie étant dirigés pour leur part sur Leipzig.

Le fonds de Dresde couvre les années 1815–1870 avec quelques lacunes pour le début de la période. Non reclassé, ces papiers ne sont accessibles que grâce à un état de versement dressé en 1988. La correspondance est classée par année. Quelques dossiers thématiques doivent être mentionnés à côté des dossiers nominatifs de chancellerie; ils portent sur la protection de la propriété littéraire et les saisies d'ouvrages (carton n° 11), la presse, les foires, et les questions militaires, pour les années 1816–1831 (carton n° 26). Le carton 30 contient pour sa part des informations d'un grand intérêt sur les foires de Leipzig entre 1821 et 1838.

Signalons enfin que la correspondance politique du poste, reliée pour les années 1855 et 1864 a été retrouvée en 1988 dans les papiers de l'ambassade de France à Berlin et intégrée au fonds existant.

Aucun papier n'a été conservé par le consulat de France à Dresde et Leipzig créé après la première guerre mondiale.

Légation de France auprès de la Confédération Germanique, Francfort

Les archives rapatriées de la légation de France auprès de la Confédération germanique et de la ville libre de Francfort représentent 53 cartons et 16 volumes de correspondance reliée. Ces papiers ont été renvoyés en France en juillet 1891, à l'initiative du consulat de France à Francfort qui, créé en 1871, avait hérité des dossiers de la légation, confiés en 1870 à la garde du consul de Grande Bretagne à Francfort.

Ces archives, rapatriées en six caisses en 1891, furent inventoriées sommairement en 1932. Elles contiennent essentiellement la correspondance échangée entre le poste et le Ministère de 1815 à 1862. Pour les années 1815–1830, cette correspondance a été reliée et constitue la série des volumes reliés.

En dépit d'importantes lacunes pour les années précédant immédiatement la dissolution en 1866 de la Confédération germanique, créée en 1815 sous la présidence de l'Autriche, et l'intégration de la ville libre de Francfort à la province de Hesse-Nassau de l'Etat prussien, cette correspondance est fort riche en raison du rôle politique du poste, le ministre de France jouant un rôle d'observateur auprès de la Confédération dont les diètes se réunissaient périodiquement à Francfort ainsi qu'en raison de l'importance économique de la ville, siège de foires célèbres, et de sa région.

Ce fonds contient également sous les cotes 38 à 47 et 49 de la série des cartons de nombreux dossiers d'affaires de chancellerie et de correspondance avec les particuliers qui évoquent de façon souvent pittoresque l'activité de la colonie française à Francfort ainsi que de multiples aspects des relations entre la ville libre et la France.

Le carton 58 renferme pour sa part de précieuses informations statistiques sur les activités économiques de Francfort et de sa région. Signalons enfin une collection des bulletins de la

Diète germanique, classés par séance pour les années 1818-1823.

Le fonds Francfort est communicable au public. Les volumes de correspondance politique ont fait l'objet d'un répertoire numérique en mars 1988 tandis que parallèlement était dressé un état de versement des cartons qui, en attendant le reclassement ultérieur des dossiers, permet leur communication aux chercheurs. Les archives du consulat de France à Francfort créé en 1867 ont malheureusement été entièrement détruites.

Légation puis Consulat de France à Hambourg

Les papiers rapatriés de la légation puis du consulat de France à Hambourg constituent par leur volume et par l'intérêt des dossiers qu'ils contiennent l'un des fonds les plus importants des archives rapatriées des postes diplomatiques et consulaires français à l'étranger et le deuxième fonds après celui de l'ambassade de France à Berlin pour les territoires allemands.

Les papiers d'Hambourg ont été rapatriés en deux étapes; les cartons anciens, antérieurs à 1900, au début de ce siècle et les liasses de correspondance de l'entre deux guerres ainsi que les registres de chancellerie du XIX^e siècle en 1988 et 1989.

Ce fonds est surtout riche pour le XIX^e siècle, même si quelques dossiers remontent au XVIII^e siècle; les principales sous-séries commencent en effet en 1816 et sont complètes jusqu'en 1899, date à laquelle les dossiers s'achèvent. Des lacunes ont cependant été constatées dans la correspondance de 1848.

Parmi les papiers du Commissariat des relations extérieures à Hambourg sous la Révolution, signalons les dossiers d'affaires particulières remontant à 1793 conservés dans le carton 104; le lecteur y trouvera notamment des papiers relatifs à la compagnie Clusel, chargée des subsistances des armées républicaines, documents entrés dans les archives du poste à l'occasion du décès à Hambourg du citoyen Benaven, munitionnaire des armées. De même, dans le carton 132, sont conservés différents documents évoquant la colonie française de Hambourg sous la Révolution et l'Empire comme les registres des certificats de vie délivrés entre 1796 et 1806, le tableau des Emigrés ayant signé leur soumission conformément aux dispositions du sénatus-consulte du 6 floréal an X, ou le registre des déclarations des ecclésiastiques français émigrés commencé en l'an X.

Pour le XIX^e siècle, à côté des grandes séries de la correspondance politique et commerciale échangée entre le poste et les ministères des Affaires étrangères et de la Marine, le lecteur trouvera de nombreuses informations dans la correspondance échangée entre Hambourg et l'ambassade de France à Berlin à partir de 1872, avec les consulats et agences consulaires de France en Allemagne, notamment ceux de Lubeck, Rostock, Brême et Weimar, ou avec les

autorités des villes hanséatiques à partir de 1849.

Cette correspondance mais aussi les dossiers maritimes, conservés dans les cartons 92 à 103, les affaires de chancellerie et la correspondance avec les particuliers constituent par ailleurs une documentation de premier choix pour l'histoire des mouvements commerciaux et des relations économiques entre la France et le grand port de la Baltique au XIX^e siècle. Ces archives ne permettent pas seulement de retracer les relations entre la France et Hambourg mais évoquent, largement les activités du port et les relations commerciales entre ce dernier et les autres pays, songeons en particulier aux états commerciaux si riches d'enseignement pour les postes de Brême, Lubeck et Wismar, conservés dans le carton 82 ou aux séries de registres des

importations ou exportations du port qui constituent pour leur part une série pratiquement unique dans les papiers des postes diplomatiques et consulaires.

Signalons enfin que le fonds Hambourg conserve les papiers de l'agence consulaire de

France à Tonning pour les années 1873-1888.

Légation de France à Hanovre

Les papiers de la légation de France à Hanovre ont également payé un lourd tribut à l'histoire puisqu'ils ne représentent plus que six volumes de correspondance couvrant les années 1858–1866 ainsi qu'une dizaine de registres de chancellerie, pour les années 1850–1867.

A la suite de l'annexion du Hanovre à la Prusse par le traité de Prague en 1866, la légation de France fut fermée et ses papiers, soit sept caisses de documents, expédiés en septembre 1867 à

l'ambassade de France à Berlin qui en devenait dépositaire.

D'importantes destructions furent effectuées sans doute quelques années plus tard; elles entraînèrent la disparition des archives anciennes du poste à l'exception des volumes reliés de la correspondance politique du comte de Reiset, ministre de France. Une partie de ceux-ci, les numéros 2, 3, et 4 du fonds actuel, furent rapatriés quelques années plus tard en France. Ces registres contiennent les minutes de la correspondance de Reiset, accompagnées de pièces annexes et de rapports qui ne figurent pas toujours dans la correspondance politique adressée au Département et conservée de nos jours à Paris. Berlin ne conserva dans ses papiers que les volumes de transcription des dépêches seules et ces volumes furent rapatriés avec les papiers de l'ambassade de France à Berlin après la seconde guerre mondiale.

Il convient de préciser que le registre des passeports pour les années 1863–1867 (numéro 12 du fonds) contient les minutes ou les résumés de la correspondance du poste entre les mois de janvier et novembre 1859 à l'exception des dépêches politiques conservées dans les premiers volumes des papiers de Hanovre.

Agence Consulaire de France à Lubeck

Les archives de l'agence consulaire de France à Lubeck ont été entièrement détruites et ne subsistent de nos jours que deux registres de certificats d'origines pour les années 1809 et 1810. Toutefois la consultation des papiers du consulat de France à Hambourg dont dépendait Lubeck permet de retracer les activités du poste au cours du XIX^e siècle.

Consulat et Commissariat de France à Mayence - Mannheim

Les papiers du Commissaire français auprès de la Commission centrale du Rhin, représentent vingt cartons et volumes couvrant les années 1816–1870. Ces papiers, confiés en 1870 au consul de Grande-Bretagne, furent rapatriés quelques années plus tard. Ils représentaient alors 54 cartons, dont une large part a été malheureusement détruite.

Ces documents ont naturellement trait pour l'essentiel aux questions commerciales ainsi qu'à la navigation du Rhin et de la Moselle. Le Commissariat était doté cependant d'une chancellerie consulaire dont les papiers ont été pour la plupart détruits à l'exception de quelques dossiers dont ceux relatifs aux médaillés de Sainte-Hélène et aux vétérans des armées impériales fixés à Mayence.

Le siège de la Commission centrale du Rhin ayant été transféré en septembre 1860 de Mayence à Mannheim où existait jusque là une agence consulaire dont les papiers n'ont pas été conservés, le commissaire français ne tarda pas à s'installer à son tour dans cette dernière ville. Le transfert répondait au developpement considérable depuis 1830 de Mannheim, centre industriel et débouché de la navigation du Rhin.

En 1862, l'agence consulaire était supprimée et le poste devenait consulat, le chef de poste prenant le titre et les fonctions de consul et commissaire pour la navigation du Rhin.

A côté de la correspondance du Commissariat avec le Ministère ou avec les commissaires pour la navigation du Rhin et de la Moselle de 1852 à 1855, une attention particulière sera portée aux dossiers très documentés sur les chemins de fer ou sur la mise en place de l'Union douanière allemande, le Zollverein, dont le commissaire était chargé de suivre la mise en application. Un carton est consacré par ailleurs à la mission commerciale d'Engelhard à Berlin de 1831 à 1839.

Les papiers du commissariat sont accessibles grâce à un état de versement dressé en 1988. Les archives du consulat de France à Mannheim, créé en 1873, ont été entièrement détruites pour leur part.

Légation de France à Munich

Après les papiers de l'ambassade de France à Berlin et ceux de la légation puis du consulat de France à Hambourg, les archives rapatriées de la légation en Bavière puis du consulat général de France à Munich, représentent le troisième fonds par importance et intérêt parmi ceux des postes allemands conservés à Nantes.

Les papiers de Munich sont répartis en deux séries. La série A contient les papiers du poste portant sur les années 1803–1939, soit 125 cartons et volumes. Pour l'essentiel, ces documents on été rapatriés seulement après la mission d'archives conduite par Roger Glachant, qui en août 1956, procéda au classement et à l'inventaire de ces archives. La série A comporte d'importantes lacunes notamment pour le XX^e siècle, pour lequel une quarantaine de cartons sont seulement conservés ou pour les années immédiatement antérieures à la première guerre mondiale. Dans cette série A ont été intégrés plusieurs dossiers retrouvés en 1982 dans les papiers du consulat ainsi que des dossiers du poste versés au début du XIX^e siècle relatifs aux négociations engagées en 1806 par le représentant de la France, Otto, avec les princes allemands pour la délimitation des frontières de la Bavière. Par ailleurs, dans le carton 97, est conservée la correspondance de Bacher, représentant de la France auprès de la Diète de Ratisbonne, à Otto. Le lecteur y trouvera notamment une série de bulletins ainsi que des informations sur les travaux de la Diète à l'époque.

Enfin, sont conservés dans ce même carton des documents d'origine diverse du XVIIIe siècle: le lecteur découvrira des mémoires sur les principautés de Munster, l'électorat de Cologne et la ville de Cologne mais aussi des copies de traités et conventions ainsi que des pièces plus curieuses comme un mémoire du botaniste Philibert Commerson, rédigé à la veille de son départ pour le voyage qu'il effectua autour du Monde avec Bougainville ainsi que la copie de son testament. Sont également conservés dans ces papiers un cahier contenant l'état des rentes du Roi de Sardaigne ou les copies de la correspondance adressée par Vergennes au comte de Montezan, ministre du Roi à Munich, de juin 1780 à avril 1782.

A l'exception de ces dossiers anciens, les dossiers de la série A commencent avec la Restauration. Le lecteur découvrira toutefois dans ces dossiers les minutes de la correspondance politique et commerciale du poste et de nombreux dossiers de chancellerie. Cette série contient également des dossiers thématiques particulièrement riches d'informations sur la politique intérieure de la Bavière, mais également les questions financières ou commerciales, les chemins de fer...

Les années de l'entre deux guerres comptent moins de lacunes et les papiers de Munich contiennent de nombreux dossiers sur les territoires allemands occupés, la Ruhr, la Sarre, sur l'exécution du traité de Versailles et les réparations. Munich, légation jusqu'en 1934, recevait en effet pour information de très nombreux documents.

Ces archives contiennent également de nombreux documents sur l'Autriche et son évolution intérieure, sur les mouvements nationalistes (cartons 82-93-94) ou les complots monarchistes (carton 83).

Les volumes de correspondance reliée ont fait l'objet d'un répertoire numérique en 1988.

Les cartons sont pour leur part accessibles grâce à un état de versement dressé en 1956 par R. Glachant et révisé en 1988 lors du recolement du fonds rendu nécessaire par la découverte à Munich de dossiers relevant du fonds ancien.

La série B représente pour sa part 179 cartons et 75 régistres, qui couvrent les années 1947–1980. Fonds disparate comme le soulignait déjá R. Glachant en 1956, – les papiers de la mission d'observation ont été pour leur part déposés récemment au dépôt de Colmar. Un état de versement, dressé par H. Zuber, en permet la consultation.

Vice-Consulat de France à Rostock

Les archives du vice-consulat de France à Rostock, rapatriées en 1929 par le consulat général de France à Hambourg dont le poste relevait, à l'exception du volume 10 qui l'a été en 1988, représentent onze volumes et registres couvrant les années 1853-1914.

Ce fonds limité en volume porte donc sur la seconde moitié du XIX^e siècle et les premières années du XX^e siècle jusqu'en 1914, date à laquelle le vice-consulat fut fermé et ses archives envoyées à Hambourg. Seules les liasses contenant la correspondance échangée entre le poste et le consulat de France à Hambourg de 1868 à 1908 permettent une étude suivie. Les lecteurs consulteront cependant avec profit les rapports annuels établis par le poste sur la situation générale de l'Allemagne (volume n° 3), les mémoires conservés dans le volume 4 qui traitent essentiellement des questions agricoles ainsi que les bulletins de céréales (volume 9) qui contiennent de précieuses informations sur l'activité du port de Rostock.

Consulat de France à Sarrebruck

Les archives du consulat de France à Sarrebruck antérieures à la Seconde Guerre Mondiale, sont réduites à deux cartons, l'un contenant des dossiers de chancellerie, l'autre des dossiers politiques portant sur les années 1934–1939. Parmi ces dossiers, outre la correspondance échangée entre le poste, la préfecture de la Moselle et l'ambassade de France à Berlin, figurent des dossiers thématiques portant notamment sur les opposants politiques, les Catholiques, le nouveau théâtre de Sarrebruck, les questions sociales et les réfugiés sarrois.

Haut Commissariat de France puis Mission Diplomatique Française en Sarre, 1945-1956

Les archives rapatriées du Haut Commissariat puis de la mission diplomatique française en Sarre après la seconde guerre mondiale constituent l'un des fonds les plus importants conservés à Nantes.

Parmi ces dossiers, les plus intéressants et les plus denses sont bien évidemment ceux du Cabinet. Aux dossiers versés en 1960, sont venus s'ajouter ceux rapatriés à une époque plus récente par le consulat général de France à Sarrebruck. Au total 141 de volumes d'archives classé en 1989. Certes tous les papiers du Cabinet Grandval ne sont pas conservés à Nantes mais ces dossiers contiennent des informations de première main sur la politique française en Sarre, dans les domaines politiques et économiques essentiellement.

Beaucoup plus volumineuses, sont les archives du service juridique, rouage essentiel du Haut Commissariat en raison de l'importance de ses attributions. Ces papiers représentent environ huit cent volumes en cours de reclassement. Ces dossiers techniques, parfois arides, permettent de reconstituer l'élaboration de la réglementation mise en vigueur en Sarre entre 1945 et 1956. De même, les étapes successives des négociations et conventions franco-sarroises, notamment sur le plan économique, font l'objet de volumineux dossiers.

Ces papiers sont classés en sous séries politique, économique, financière, administrative... Paradoxalement, les questions culturelles sont relativement peu évoquées. Ont été

également conservées les collections chronologiques de la correspondance du service ainsi que la série des textes sarrois et français avant leur publication au Bulletin officiel de la Sarre.

Mentionnons également certains dossiers émanant des bureaux du conseiller commercial relatifs à la gestion des mines et aux chemins de fer sarrois ou encore quelques cartons de la Commission économique Sarre-Alsace-Lorraine.

Un programme de reclassement des dossiers, de la Sarre a été engagé à la demande de l'Université de Sarrebruck.

Consulat de France à Stettin

Les papiers rapatriés du consulat de France à Stettin sont réduits de nos jours à six volumes. Ces documents ont été retrouvés dans les archives rapatriées de l'ambassade de France à Berlin parmi lesquelles ils avaient été déposés.

Ces documents ne permettent guère, en raison de leur très faible volume, de retracer les activités du consulat au XIX^e siècle si ce n'est pour la période de la Révolution et de l'Empire pour laquelle nous disposons de deux volumes (numéros 1 et 2), contenant, à côté d'actes de chancellerie, la correspondance du poste avec les ministères des Affaires étrangères, de la Marine et des Colonies ainsi qu'avec l'ambassade de France à Berlin de l'an IV à 1808. Rappelons que Stettin fut occupée de 1806 à 1813 par l'armée française. Deux autres volumes contiennent la correspondance de Stettin au milieu du XIX^e siècle.

Le consulat de France à Stettin, rétabli en 1871, fut supprimé définitivement l'année suivante puis devint simple agence consulaire jusqu'à la première guerre mondiale, date à laquelle il disparut définitivement.

Légation de France à Stuttgart

Les papiers rapatriés de l'ancienne légation de France au Wurtemberg représentent 29 cartons et 18 volumes de correspondance politique reliée, couvrant les années 1810–1870. Ces papiers, confiés durant la guerre de 1870 au ministre de Grande-Bretagne, furent rapatriés en 1875–1876 par le consulat général de France à Stuttgart qui succédait à la légation supprimée.

La correspondance politique échangée entre le Ministère et la légation retiendra en premier lieu l'attention du lecteur car cette correspondance, fait notable pour les postes allemands, est complète pour la période de l'Empire et elle permet d'étudier la politique française dans le sud de l'Allemagne. Pour cette même période, il convient de signaler, dans le carton 22, des lettres échangées entre le représentant de la France et le prince de Wagram, major général de la Grande Armée ainsi qu'avec plusieurs responsables de cette dernière.

La correspondance politique du poste, après le rétablissement des relations entre les deux Etats, est complète de 1816 à 1870. De 1849 à 1870, la correspondance du Second Empire constitue la série des volumes reliés. Enfin le fonds Stuttgart contient des dossiers de chancellerie qui réservent des surprises; on trouvera ainsi dans le carton 3 un dossier relatif à la mission du Comte de Caraman et aux émigrés français du Wurtemberg entre l'an XI et 1825. De la même façon, dans le carton 27 est conservé un dossier relatif aux encouragements donnés par le gouvernement français à la colonisation de l'Algérie entre 1843 et 1863.

Le fonds Stuttgart est communicable au public. Les volumes de correspondance reliée ont fait l'objet d'un répertoire numérique et les cartons d'un état de versement dressés au cours de l'été 1988.

Consulat de France à Stuttgart

Les archives du consulat de France à Stuttgart, créé en 1873 dans la capitale du royaume de Wurtemberg, ont été pour l'essentiel détruites dans des circonstances mal définies mais vraisemblablement liées à la seconde guerre mondiale.

Ce n'est qu'en 1961 que furent rapatriés les quelques dossiers antérieures à 1914 qui subsistaient.

Les documents conservés pour les années 1873-1914, soit quatre volumes, sont donc d'un maigre intérêt pour les chercheurs. Toutefois le dossier relatif aux manifestations culturelles et au cercle littéraire français de Stuttgart, animé par le consul (1908-1911), offre des renseignements intéressants. Il contient notamment des documents évoquant les personnalités littéraires de l'époque, contactées pour faire des conférences à Stuttgart.

Légation de France à Weimar

Les archives de la légation de France en Saxe grand ducale et duchés de Saxe, confiées en 1870 au chargé d'affaires de Grande-Bretagne, furent récupérées en 1873 et adressées à l'ambassade de France à Berlin à l'exception des dossiers de contentieux et de chancellerie qui furent envoyés pour leur part à Leipzig. Ces archives, déposées à Berlin représentaient deux caisses dont le contenu à été détruit à l'exception de deux registres des actes de l'état civil, et de quatre volumes de chancellerie retrouvés en juillet 1987 dans les papiers rapatriés de l'ambassade de l'rance à Berlin.

Bayerische Staatsbibliothek München